

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL624

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 23

I. – Rédiger ainsi l’alinéa 2 :

« 1° Le premier alinéa du II de l’article 42 est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés : »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 6 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle: les alinéas 6 à 10 reprennent le droit existant.